

Communiqué de Presse

L'École de Police de la Province de Liège forme 42 inspecteurs à la prise en charge spécifique des cas de violences sexuelles !

LE CENTRE DE PRISE EN CHARGE DES VIOLENCES SEXUELLES

Le Centre de Prise en charge des Violences Sexuelles (CPVS) de Liège a été créé en 2017 suite à la signature en 2016 par la Belgique de la Convention d'Istanbul qui stipule que les pays qui la ratifient doivent créer sur leur territoire des « centres de référence pour les violences sexuelles ».

Après une année comme projet pilote, le modèle a été validé par le Gouvernement et est désormais déployé au niveau national.

Le CPVS de Liège est installé au CHU (site des Bruyères) et permet une prise en charge holistique et multidisciplinaire, en un seul lieu, des victimes de violences sexuelles.

Pour être engagés au sein d'un CPVS et mener à bien cette prise en charge, les membres opérationnels de la police doivent suivre une formation spécifique d'Inspecteur-riche des mœurs "CPVS" de 72 heures. **Cette formation vient d'être organisée, du 1er au 31 mars, par L'Institut provincial de Formation des Agents des Services de Sécurité et d'Urgence, en collaboration avec l'Institut pour l'Égalité des Femmes et des Hommes, sur le site de la Maison de la Formation de la Province de Liège, à Seraing.**

Les cours abordaient notamment des questions telles que les aspects juridiques des faits de mœurs, les conséquences psychologiques de la violence sexuelle en phase aiguë (72 heures après le délit), les PV et la constitution des dossiers. Grâce à cette formation complète, les Inspecteur-riche-s attachés au CPVS dispensent désormais des outils nécessaires pour intervenir de façon efficace en phase aiguë.

Jean-Luc Drion, 1er Inspecteur principal "Brigade des mœurs" de la Zone de Police de Liège, nous précise: "Le but est d'accueillir les victimes en un seul lieu, l'hôpital, où elles sont soignées et où elles peuvent déposer plainte. La police se rend sur place, évitant ainsi un véritable parcours du combattant aux victimes. Cette prise en charge holistique et centralisée dans un cadre adapté est l'assurance d'être pris au sérieux à tous les niveaux. Il s'agit d'une prise en charge humaine qui augmente les chances de rétablissement et réduit les risques de victimisation secondaire".

Concrètement, la prise en charge des victimes se fait donc en 5 étapes:

1. **La prise en charge médicale** : soin des blessures et des lésions, examen et traitement des conséquences physiques, sexuelles ou reproductives.
2. **La prise en charge psychologique** : écoute attentive par un psychologue avec les explications sur les réactions normales après un événement choquant ainsi qu'un suivi.

3. **L'examen médico-légal** : constatation des lésions, prélèvement des traces de l'auteur, collecte des preuves en vue d'une plainte éventuelle.
4. **Le dépôt de plainte** : auprès de la police si la victime le souhaite, avec l'aide d'inspecteur-riche-s des mœurs spécialement formé(e)s.
5. **Le suivi** : suivi médical par rapport aux médicaments éventuels ou aux lésions ainsi qu'un suivi psychologique dans le cadre du processus de traitement du délit.

COLLABORATION AVEC L'INSTITUT POUR L'ÉGALITÉ DES FEMMES ET DES HOMMES (IEFH)

Cette formation est organisée en collaboration avec l'Institut pour l'Égalité des Femmes et des Hommes, qui œuvre notamment dans la lutte contre les différents types de violence, dont les violences sexuelles. Cette collaboration fait suite, dans le cadre de la politique fédérale d'égalité des chances, à la décision gouvernementale de 2017 de créer un nombre suffisant de centres, facilement accessibles aux victimes. L'IEFH fait donc partie du Comité national d'accompagnement CPVS.

Comme nous l'explique **Marie Simon, Attachée CPVS "Cellule Violence" au sein de l'Institut pour l'Égalité des Femmes et des Hommes**: *"En plus des 3 centres actuels de Liège, Gand et Bruxelles, 3 centres supplémentaires vont bientôt voir le jour. 7 autres sont prévus pour la fin 2023. L'objectif est que chaque victime accède, en moins d'une heure, à un CPVS. En CPVS, la victime reprend la place centrale qu'elle mérite."*

Du côté de la Province de Liège, **la Députée Provinciale de l'Enseignement et de la Formation Muriel Brodure-Willain** se dit *"fière du chemin parcouru vers la reconnaissance et la prise en charge efficace de ces violences sexuelles"*. Elle ajoute: *"Nous avons la chance en Belgique d'avoir ces dispositifs pluridisciplinaires qui permettent un accueil et un suivi optimaux des victimes. C'est malheureusement un combat qui est encore et toujours d'actualité, et la Province de Liège en est un des acteurs principaux, en organisant ces formations spécifiques d'Inspecteurs des mœurs CPVS"*.

EN CHIFFRES

Actuellement, 22 Inspecteur-riche-s sont actifs au sein du CPVS de Liège.

En 3 ans, de 2018 à 2020, 270 victimes ont été accueillies au CPVS de Liège, dont 114 en 2020 (sur 244 victimes recensées).

Le CPVS est accessible 24/24 h, 7/7 jour. La prise en charge est gratuite ainsi que le suivi psychologique via 10 séances (en cas de nécessité).

POUR PLUS D'INFORMATIONS:

Bruno VANDERVELDEN Directeur – Coordinateur Ecole provinciale de Police de Liège & Commissaire Divisionnaire de Police - 04/ 279 35 31

Caroline PARMENTIER Gradué – Coordinatrice administrative et planification en charge de cette Formation – 04/ 279 35 25

Jean-Luc DRION Inspecteur principal Brigade des Mœurs de la Zone de Police de Liège – 04/ 340 87 81

Marie SIMON Attachée CPVS – Cellule Violence – Institut pour l'égalité des femmes et des hommes - 02/ 233 44 52